



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés	M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et annonce un changement de l'OJ, avec ajout d'un point 2, votation d'une résolution relative au réseau de transports publics, demandée par le département de M. Dal Busco.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019**
2. **Demande de naturalisation (Huis Clos)**
3. **Dissolution du fonds de bienfaisance**
4. **Rapport commission des routes, sécurité, mobilité & transports**
5. **Communications de l'exécutif**
6. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019

Corrections :

p.2, Point 2, son intervention : **M. Hafner** : « ...la HEM, le Grand Théâtre **d'une part**, les petites écoles de musique **d'autre part**. » Plus loin : « ...qu'Antigel **par exemple** reçoit... » et plus loin « alors qu'il y a **extrêmement peu** d'artistes genevois... »

p.6, **M. Farner** : « ...infrastructures qui sont dimensionnées à **une taille inférieure à 1000 habitants ne pourraient pas être mutualisées avec d'autres communes. Dans le cas contraire**, envisager la rénovation... »

Le procès-verbal, avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

2. Résolution relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP,rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Le Président rappelle l'envoi à tous d'un document du département de M. Dal Busco suivant la loi sur les transports publics et les nouveaux aménagements devant être faits. Une lettre de M. Dal Busco demandant la votation de cette résolution est arrivée juste après l'envoi de l'OJ, d'où l'ajout de ce point. Il précise encore que les communes de la Champagne se sont aussi prononcées favorablement, dans la mesure où elles ne sont pas impactées.

Il lit la résolution et passe au vote.

La résolution relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics est préavisée favorablement à l'unanimité.

3. Demande de naturalisation (Huis Clos)

M. Florez demande au conseillers municipaux de se prononcer sur cette demande qu'il présente et de donner un préavis.

Le dossier 2018.418 est préavisé favorablement à l'unanimité.

4. Dissolution du fonds de bienfaisance

Le Président explique que ce fonds est en fait un compte très ancien à la Mairie, qui était alimenté par des rétrocessions que faisait l'Etat dans le cadre de naturalisations par exemple. Le Maire pouvait l'utiliser pour aider des communiens dans le besoin avec une aide ponctuelle. Aujourd'hui, il n'a plus d'utilité avec la diversité des rubriques à notre disposition et d'autre part, avec MCH2, si nous désirions le conserver, il faudrait établir un règlement ad hoc. Avec des avoirs s'élevant à Fr. 1741.80, il n'en voit pas l'utilité et propose de le dissoudre.

M. Revillet précise que pour le dissoudre il faudra le mettre sur le compte spécial cité dans la délibération, avant de l'utiliser pour une vocation sociale.

La dissolution du fonds de bienfaisance est acceptée à l'unanimité.

5. Rapport commission des routes, sécurité, mobilité & transports

En l'absence de **M. Grept**, **le Président** propose à **M. Jaccard** de faire un point de situation. **M. Jaccard** rappelle que la commission transports s'est réunie le 18 février sur demande expresse pour notamment faire avancer le dossier. A cette occasion le Bureau Malnati

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

avait été invité à présenter l'état d'avancement du projet, de même que M. Savary de Trafitec. L'objectif de cette séance était d'obtenir un calendrier pour une **déviatio** **n et déviation provisoire** de Soral. Plusieurs aspects ont été discutés, la faisabilité du projet et les acteurs concernés notamment. De plus, la question de savoir si la commune devait s'engager financièrement pour des mandats complémentaires a également été discutée pour envisager cette réalisation.

Nous avons reçu un certain nombre de documents du Bureau Malnati et de Trafitec depuis cette séance qui ne sont pas tous clairs à 100%. L'objectif était :

1.- de mettre en place une déviation provisoire de Soral, unidirectionnelle le matin et le soir, par des voies d'accès existantes, respectivement freiner ou arrêter le trafic à l'intérieur du village par des mesures complémentaires au contournement. (*Arrivée de M. Grept*)

Ce qu'il ne comprend pas avec les documents reçus du Bureau Malnati, c'est que la totalité des documents transmis fait passer la déviation provisoire par le chemin qui va plus loin que Les Noyers et qu'en aucune manière il n'avait été envisagé d'utiliser ce chemin en terre qui nécessiterait de revoir son revêtement. Son attente était de recevoir un schéma tenant compte des attentes et des contraintes telles qu'exposées et les documents reçus ne vont pas dans ce sens. Il laissera M. Grept compléter ensuite ;

2.- de déterminer quels seraient les moyens financiers à engager pour mener à bien les démarches auprès des structures de l'Etat, sachant que la proposition qui a été transmise n'a matériellement pas pu être analysée dans le laps de temps laissé. Le montant cumulatif se monterait à ~Fr. 120'000.- pour la mise en œuvre de cette déviation provisoire dans un calendrier assez court, mais avec des conditions de réussite dépendantes de séances à organiser durant avril. Des dates ont été proposées, avec une impérative nécessité de réunir tous les acteurs autour de la table.

Il est donc nécessaire que la commission puisse examiner attentivement les propositions, y compris le dessin du tracé de ce contournement devant passer sur l'infrastructure envisagée. Pour conclure, il rappelle aussi la variante passant par les vignes en France, aussitôt réfutée comme totalement impossible à mettre en œuvre. Enfin, ne pas oublier l'étude d'opportunité à venir sur la « véritable » route de contournement. Nous ne sommes pas en capacité d'être des acteurs influents seuls, d'où le « forcing » pour avoir tous les acteurs autour de la table dans un délai court courant avril.

Voilà pour le résumé de cette commission et il passe la parole à M. Grept.

M. Grept estime que ce qu'il a entendu est assez complet et il indique avoir reçu la réponse de Malnati après relance comme toujours, vendredi assez tard. Impossible donc de présenter une réelle synthèse sans réunion de la commission pour donner son analyse. Il ajoute qu'il faudra aussi faire l'analyse de tout ce qui a été fait et facturé jusqu'à maintenant par le Bureau LMAU en nombre d'heures. Pour sa part, il a des interrogations relatives aux facturations du Bureau Savary et il faudra vérifier les prestations fournies jusqu'à ce jour.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Le Président ajoute : « d'autant qu'il est demandé plus de 100'000 frs en plus. »

M. Grept relève cependant que la demande de déviation provisoire est hors mandat, mais il faut tout reprendre de zéro. Une séance de commission est planifiée à l'issue de cette séance et elle reviendra vers vous ensuite.

M. Hafner demande si le Bureau Malnati sait que le chemin du Moulin-de-Veigy n'est pas goudronné ?

M. Grept informe que dans les propositions envoyées au Bureau LMAU, il y avait la variante Noyers et la variante Moulins.

M. Jaccard ajoute que les infrastructures cadastrales sont néanmoins connues.

M. Grept ajoute qu'il est aussi étonnant qu'ils demandent un exemplaire de la lettre d'intention alors qu'il s'agit d'un élément essentiel du dossier. A discuter en commission.

M. G. Fontaine propose d'aller voir dans les archives de Trafitec pour retrouver l'étude qu'ils avaient déjà faite, même s'ils l'estiment trop ancienne pour être utilisable.

Mme Jaggi ajoute qu'il y a aussi l'étude de l'HEPIA disponible sur une clé USB et **M. Grept** répond qu'elle serait sans valeur technique et sans validation. Il ajoute qu'il ne faut pas se substituer aux travaux de l'Etat avec l'étude d'opportunité en cours (SOROC).

M. Florez informe que nous sommes convoqués le 29 mars, ce qui prouve que Soral est un partenaire.

M. Hafner demande si la variante Holcim avait été proposée au Bureau ?

M. Grept répond non, car l'idée de base était de dévier le trafic totalement en dehors des zones habitées. Mais il n'y a pas de solution idéale et il y aura un impact soit sur l'activité agricole, soit sur la zone d'habitation. Le but étant d'utiliser des infrastructures existantes, facilement raccordables au réseau et au tracé actuel. Également réalisables rapidement dans le temps, avec un double effet : 1) sécurisation de l'espace public au sein du village pendant les heures de transit piéton des écoliers et 2) démontrer l'opportunité d'une déviation provisoire.

M. Jaccard ajoute qu'il ne croit pas que l'Etat soit prêt à investir de l'argent dans une déviation provisoire d'un an, reconductible ou pas.

Mme Dougoud rappelle que l'Etat a mis Fr. 500'000.- sur la table pour rendre le chemin du Vieux-Château praticable pour les bus, alors que l'on a parlé d'utiliser cette portion pour

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

les voitures et faire passer les bus dans le village. N'y a-t-il pas là un risque d'opposition ?

Le Président estime que cela fait partie de toutes les choses qui doivent être étudiées dans le mandat qui sera confié aux experts.

M. Jaccard renchérit en ajoutant qu'il y a donc intérêt d'exiger tout le monde autour de la table pour en discuter avant d'engager ou d'investir quoi que ce soit.

En conclusion, la commission doit se réunir pour convoquer toutes les parties, voire le cas échéant, les faire revenir pour des questions complémentaires. De plus, nous devons analyser très en détails les prestations réalisées pour cette partie du mandat et plus précisément les coûts cumulatifs des Fr. 120'000.- Malnati+Trafitec.

5. Communications de l'exécutif

Mme Jaggi rend compte d'une nouvelle ligne de bus qui nous est proposée. Le Léman Express entre en service le 15 décembre, avec dans cette optique, le développement des rabattements sur les grandes gares. Nous avons demandé il y a 2 ans d'avoir une liaison avec La Plaine et il nous est donc proposé une ligne de bus 76, départ Viry, Soral avec 2 arrêts, Laconnex, Cartigny, La Plaine. Pour attraper le train qui aux heures de pointe passe toute les ½heure, il y aura des passages toutes les 30 mn entre 6 et 9h le matin, entre midi et 14h, et entre 18 et 21h le soir. Temps de parcours < à 25mn avec des minibus de 33-35 places. Elle a rendu attentif au fait que des croisements sur le chemin de l'Ancien-Château seraient impossibles. Ce bus 76 emprunterait le même parcours que le 63, mais s'arrêterait à Soral.

Concernant les agriculteurs, ils se sont rendu compte de l'utilité de cette ligne et ont simplement demandé que le 63 s'arrête. Cependant, tant que cette ligne reste provisoire, il est impossible de la modifier. Fin 2020, avec son changement de statut, il sera possible de faire des demandes.

Mme Dougoud demande si cette ligne est pour les jours ouvrables seulement ? **Mme Jaggi** demandera confirmation.

M. Grept revient sur la réunion de tous les partenaires pour proposer notre déviation de trafic avec passage des bus à l'intérieur. Les partenaires étant l'Etat, les TPG, la DGT, l'OCT. C'est l'occasion de défendre notre point de vue et de leur permettre de développer des idées en relation.

Le Président relève qu'avec le Léman Express, l'Etat propose un maximum de propositions qui lui sont favorables. Il demande dans quel délai nous devons répondre à cette proposition ?

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Mme Jaggi répond 15 jours avant les vacances de février. A des précisions qu'elle a demandées aux TPG, il lui a été répondu que si Soral ne voulait pas de cette ligne de bus, il n'y avait pas de problème, elle s'arrêterait à Laconnex.

Une discussion générale s'engage avec de multiples propositions de stratégies différentes.

M. Florez conclut qu'il n'y a pas à répondre dans l'urgence et qu'un délai s'impose pour pouvoir travailler efficacement. Son souhait est que le CM puisse venir avec un paquet global qui sera présenté aux principaux concernés à une séance du mois de mars-avril (Etat, DGT, Urbanisme, OCT, Monuments et sites, TPG, agriculteurs) et que ce soit protocolé. Entre-temps, il est clair que les acteurs doivent venir discuter avant de faire passer quoi que ce soit à Soral.

6. Propositions et questions individuelles

Paroisse

M. J. Fontaine revient sur la lettre de M. Pittet (ECR) reçue avant le dernier CM, faisant état de 2 points et qui ont été discutés lors d'une rencontre :

- durée du droit de superficie : la Paroisse s'était prononcée pour un DDP de 50 ans, renouvelable jusqu'à 99 ans. Mais dans les conditions que nous avons, nous sommes censés avoir amorti le bien construit sur la parcelle après 50 ans et le remettre à 1 frs. Il y avait cependant 2 conditions :

1) si la Paroisse refusait de renouveler le DDP, alors elle devait racheter le bâtiment à sa valeur réelle, ce qui pouvait s'avérer onéreux et surtout sans qu'elle ait cette capacité financière et

2) si la commune se retire après ces 50 ans, la Paroisse devrait payer 50% de la valeur du bâtiment.

La décision a donc été prise de rediscuter ces DDP à la lumière des implications financières et de répartir sur des DDP à 99 ans. Ce qui était notre souhait.

M. Florez ajoute qu'il y avait aussi une petite astuce, à savoir que ce qui a été proposé par le notaire et rédigé, c'est qu'après 50 ans, la reprise du bâtiment se ferait à 100% du prix estimé, alors que la Paroisse pensait que c'était à 50% de sa valeur.

La Paroisse a donc estimé que ces discussions n'avaient plus lieu d'être et nous attendons de connaître le résultat de leur AG du 8 avril.

- Art. 8 : il avait été demandé de rajouter à la fin de la lettre b) « à défaut le promettant superficiaire s'engage à payer au promettant superficiant une pénalité équivalant à 1 an de loyer ». Ceci concernait le locataire encore en place, dont l'expulsion serait à notre charge le cas échéant. Enfin, concernant la location de la salle qu'ils avaient demandée, ils

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

ont compris que cela faisait l'objet d'un contrat à part.

Le Président informe que les futurs travaux commenceront par une partie financière plus chère que ce qui a été voté au départ. Dès que nous aurons le feu vert, il en demandera le chiffrage aux architectes, de manière à pouvoir la voter.

Matériel de cuisine à acheter

M. Farnier relaie la constatation du cuisinier sur le peu de matériel de travail. Il propose de faire un inventaire.

Emplois jeunes

Mme Dougoud demande si les emplois jeunes pour l'été seront reconduits de la même manière que l'an passé ? Réponse de **M. Revillet** : un tout-ménage est parti.

Cinéma

Mme Dougoud fait remarquer que les sièges de la salle communale pour le cinéma sont très peu confortables. Ayant vu ce que PLO avait fait pour la salle du Vélodrome, elle s'est renseignée sur le coût des coussins de chaise, soit Fr. 52.- pièce. C'est une info.

Fête des promotions du vendredi 28 juin

M. Hafner suggère, puisque ce point concerne tout le monde, d'envoyer à tous le programme. Et **Le Président** ajoute d'envoyer aussi le PV de la commission, ce qui est unanimement accepté.

Commission des bâtiments

M. Hafner estime urgent d'avancer sur 3 points : 1) le bâtiment scolaire avec la salle de rythmique et les salles de classes à rénover, 2) la Mairie, rénovation à agender et 3) la salle communale, réfection et isolation du fond de la scène, réfléchir si on fait une réfection complète ou un agrandissement. Toutes choses à agender.

Aménagement du devant de la Mairie (Bancs)

M. G. Fontaine annonce qu'à mi-mai, il y aura un agencement de 5 bancs en pierres reconstituées + bois, en remplacement des bacs à fleurs. La commande est faite.

La séance est levée à 20H23.